

COMPTE RENDU - RENCONTRE DU COMITÉ VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES - 24 OCTOBRE 2013

M. Alain Samson remplacera M. Jean Boudreault pour la rencontre

Personnes absentes :

M. Alexandre Turgeon

M. Gaston Déry

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p>1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Mme Verreault souhaite la bienvenue aux membres du comité.</p> <p>L'ordre du jour est présenté.</p> <p>Mme Verreault informe le comité de la présentation d'un représentant du Port, M. Carl Tremblay, avocat.</p> <p>Un membre suggère d'inscrire systématiquement ce point à l'ordre du jour. Cette proposition sera discutée lors du point sur le mandat du comité.</p> <p>Les points suivants seront ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de documents : document du MDDEFP (Projet de règlement - modification des normes environnementales), document de la santé publique (Inventaire des lieux d'entreposage des produits toxiques). - Projet de l'Anse au Foulon (granule de bois) – Projet en cours, à discuter. <p>L'ordre du jour est accepté avec ces ajouts.</p>			
<p>2. Approbation du compte rendu du 12 septembre</p>	<p>Le compte rendu est passé en revue ainsi que les suivis de la dernière rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour ce qui est de la participation de la Ville de Lévis aux travaux du comité, aucun retour n'a été assuré par la personne contactée par Mme Verreault. - Pour ce qui est du site devant être développé afin que le public ait accès à de l'information sur les travaux du comité, le Services des communications de la Ville ne pourra en assurer la responsabilité. Il faudra prévoir une autre solution comme c'est le cas par exemple pour le site en lien avec le comité de vigilance sur l'incinérateur, site développé par le Conseil régional de 	<p>Prévoir solution pour site public sur les travaux du comité</p>	<p>S. Verreault</p>	

	<p>l'environnement. Mme Lalande précise que des logiciels libres faciles à utiliser sont disponibles pour développer un site.</p> <p>Le compte rendu de la dernière rencontre est adopté, proposition de M. Serge Déry, appuyée par Mme Hélène Langlois.</p>			
3. Mandat du comité	<p>Considérant la visite d'un représentant du Port de Québec, il avait été prévu que ce point serait traité à la suite des autres. Finalement de discussions devront avoir lieu à la prochaine rencontre.</p>	<p>Reporter ce point pour la prochaine rencontre.</p>	<p>S. Verreault</p>	
4. Précisions quant aux balayures de rue	<ul style="list-style-type: none"> - Une autre opération est prévue. Le rapport de la Ville est à venir incluant des précisions quant à l'analyse ainsi que la machinerie et la méthode utilisée. - Pour sa part, Mme Lalande a déposé un rapport sur le site du comité. Il est convenu que les gens en prendront connaissance. - Lors des opérations de balayage, des plaintes ont été déposées car à l'heure où les affiches ont été installées, les résidents avaient déjà quitté la maison et n'avaient pas déplacé leurs véhicules : des constats ont donc été émis. - Par ailleurs, l'opération était de courte durée mais l'interdiction de stationner étant pour toute la journée, des commerçants se sont vus privés de stationnement pour leur clientèle. 			
5. Présentation du rapport du Port de Québec sur les demandes déposées par les représentants citoyens le 12 septembre 2013	<p>M. Carl Tremblay, avocat de la firme Norton Rose représentant le Port de Québec, s'adresse aux membres du comité. Il précise qu'il est affecté à la coordination de certains mandats mais n'est pas impliqué dans le dossier de litige. Il précise également que considérant le contexte juridique actuel (poursuite), le Port ne peut diffuser toute la documentation demandée. Toujours selon M. Tremblay, la présence du Port sur le comité se veut un canal de communication additionnel car d'autres comités sont en place. En ce qui a trait à la demande, qui a été déposée à M. Métivier lors de la dernière rencontre du comité afin d'avoir accès à certains documents, celle-ci n'est pas acceptable dans sa forme actuelle (fond et forme) compte tenu du ton, notamment. Toujours selon M. Tremblay, le comité n'est pas un tribunal, n'est pas une commission d'enquête ni un comité d'experts. Le Port pourrait revoir sa position si la demande était formulée différemment.</p> <p>Suite à l'intervention de M. Tremblay, plusieurs membres du comité font part</p>			

	<p>de leur malaise quant à la présence de ce dernier et à son intervention. Certains se demandent même si le mandat du comité est remis en question si le comité ne peut disposer de certaines informations. Les opérations du Port de Québec doivent être basées sur les meilleures pratiques pour un environnement sain et sécuritaire qui ne nuit pas à la santé des citoyens. Les membres rappellent que le mandat du comité est clair et que dans un processus d'amélioration continue, il est important d'informer les citoyens et de communiquer de l'information au comité qui doit exercer une vigie. Compte tenu des problématiques observées au cours des derniers mois, il serait important d'être vigilant pour les projets à venir. La documentation demandée au Port de Québec permettra au comité de réaliser son mandat.</p> <p>À la suite des commentaires des membres du comité, M. Métivier les informe que le Port est là pour collaborer mais doit être conseillé sur le plan juridique compte tenu des circonstances, de là, la présence de M. Carl Tremblay, avocat.</p>			
	<p>Après que les représentants du Port aient quitté l'assemblée, des discussions ont lieu quant aux suites à donner.</p> <p>Il est proposé qu'une lettre soit rédigée et transmise au Port afin de rendre officielle la démarche du comité pour obtenir de l'information. Cette proposition est acceptée par M. Serge Déry, secondée par M. Jacques Bertrand.</p>	<p>Rédiger projet de lettre au port Faire valider projet aux membres Transmettre lettre au PDG du Port</p>	<p>J. Corneau J. Corneau S. Verreault</p>	
6. Plan d'action	<p>Des discussions ont lieu sur ce point mais il devra faire l'objet de d'autres discussions et est donc reporté à la prochaine rencontre.</p>	<p>Reporter ce point pour la prochaine rencontre.</p>	<p>S. Verreault</p>	
7. Ajout au varia Projet de l'Anse au Foulon et autres projets du Port de Québec	<p>Des échanges ont lieu quant au projet de l'Anse au Foulon (entreposage de granule de bois). Cet autre projet pourrait nuire à la santé et à la sécurité des citoyens. Une étude a été réalisée par Mme Véronique Lalande et il serait intéressant d'en prendre connaissance.</p> <p>Considérant le développement de ce projet et celui prévu à la Baie de Beauport, il est demandé qu'une demande soit acheminée au Port par la présidente du comité afin d'obtenir toute analyse d'impact environnemental en lien avec les projets du Port de Québec.</p> <p>Cette proposition est appuyée par M. Alain Samson et secondée par Mme Véronique Lalande.</p>	<p>Rédiger projet de lettre au Port Transmettre lettre au PDG du Port</p>		

<p>7. Ajout au varia (suite)</p> <p>Document du MDDEFP</p>	<p>M. Bonin informe le comité qu'un projet de règlement est en cours de validation permettant de modifier les normes environnementales afin que les données soient consignées quotidiennement plutôt que d'en faire une moyenne annuelle. Cette façon de faire est plus exigeante comme norme.</p>			
<p>7. Ajout au varia (suite)</p> <p>Document de la santé publique</p>	<p>Un inventaire géoréférencé des lieux d'entreposage des produits toxiques ou inflammables sur le territoire de Québec a été réalisé. Ce document constitue une première étape pour un plan des mesures d'urgence. M. Sebez dépose un résumé.</p>			
<p>Prochaine rencontre et levée de l'assemblée</p>	<p>Mme Verreault souligne que les travaux du comité se poursuivront mais qu'il pourrait y avoir des changements de dossiers considérant les élections municipales à venir.</p> <p>Mme Verreault remercie les membres de leur implication.</p> <p>La levée de l'assemblée a lieu à 22 h 45.</p>			

Date : 26 novembre 2013